Vu pour être annexé à la délibération n°2020-054
En date du 27-02-2020
Le Président
Max BREMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200067452-20200227-20200306105-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 2 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES GUILLESTROIS QUEYRAS
Passage des Écoles
05 600 GUILLESTRE

Tél : 04.92.45.04.62
Mail : pascale.prothon@comcomgq.com

Personne responsable du marché : Monsieur Max BREMOND, Président de la Communauté de Communes

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Établissement : Alpes Assainissement
315 av de l'aérodrome
05 130 TALLARD
Tél : 04.92.53.64.84 – Fax : 04 92 53 75.69
N° SIRET : 351 701 453 00075

C - Objet du marché public

Objet du marché public:
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché n°2018-29 N « Prestations de transport et de traitement pour les déchets issus des déchèteries et de la collecte sélective »
Lot n°4 : Transfert, tri et conditionnement des emballages

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **27/11/2018 pour début de prestation au 01/01/2019**

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **36 mois avec une reconduction pour 12 mois + 12 mois**

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : les prestations du marché sont rémunérées par application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires du marché. Le montant des recettes était prévu avec un prix plancher.

- pour le PCNC 5.02 : prix plancher : 65 € / T
- pour le PCM 1.02 : prix plancher : 45 €/T
- pour le PCNC 1.05 : prix plancher : 75 €/T

Puis à compter du 1er juillet 2019, le prix de rachat du carton est fixé par avenant n°1 à :

- pour le PCNC 5.02 : prix plancher : 30 € / T
- pour le PCM 1.02 : prix plancher : 20 € / T
- pour le PCNC 1.05 : prix plancher : 40 € / T

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'avenant N°2 a pour objet de modifier le prix de reprise minimum garanti fixé à l'article 3.2 des Conditions Particulières des Contrats, et ce en application de la clause de l'article [G] « Clause de Sauvegarde » des mêmes Conditions Particulières.

Incidence financière de l'avenant :

Du fait de l'interdiction d'importation de certains flux de déchets et notamment de papiers cartons de recyclage décidée par le gouvernement chinois et consécutivement de la saturation des usines papetières au niveau international, les prix de vente de ces matières se sont effondrés.

Ces circonstances ayant entrainé la déconnexion des prix de reprise des fibreux par rapport aux prix du marché, et ce de manière imprévisible et indépendante de la volonté du Repreneur, ce dernier a sollicité l'application de la Clause de sauvegarde susvisée auprès de la Collectivité par courrier en date du 9 septembre 2019.

A ce titre, les Parties sont convenues par le présent Avenant de réviser le prix de reprise minimum garanti comme suit, à compter du 1er janvier 2020 :

- Prix plancher pour le PCNC_5.02 : 0 €/T
- Prix plancher pour le PCNC_1.05 : 0 €/T
- Prix plancher pour le PCM_1.02 : 0 €/T

Si les conditions économiques du marché des Papiers Cartons recyclés étaient amenées à évoluer favorablement, il est convenu que les deux parties se reverront pour redéfinir de nouvelles conditions de reprises.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Alpes Assainissement **315 av de l'aérodrome** **05 130 TALLARD** **Tél : 04.92.53.64.84 – Fax : 04 92 53 75.69** **N° SIRET : 351 701 453 00075**		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : …… , le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)